



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
4 avril 2016
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2016

6-10 juin 2016, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour Maurice (2017-2020)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Fondements du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Programme et gestion des risques	10
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Maurice (2017-2020)	13



I. Fondements du programme

1. Maurice a maintenu sa croissance économique positive en 2015 et aspire à devenir un pays à revenu élevé à l'horizon 2030. Avec 3,4 %¹, le taux de croissance du produit intérieur brut s'est amélioré par rapport à ces dernières années (3,2 % en 2014), tandis que les politiques budgétaire, commerciale et de change mais également monétaire et d'investissement prudentes ont joué un rôle important dans la croissance soutenue de l'économie². La stabilité politique (au-delà du simple contexte politique) et l'adoption d'une stratégie économique de développement tournée vers l'extérieur et axée sur le marché³ ont également contribué à la croissance et permis à Maurice d'être un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Maurice a maintenu son rang d'économie la plus compétitive d'Afrique subsaharienne⁴ et continue d'afficher de très bonnes performances dans les indices mondiaux : indice Mo Ibrahim pour la gouvernance africaine (1^{er} en 2015), indice de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale (28^e sur 189 pays en 2015), indice de compétitivité mondiale (1^{er} en Afrique subsaharienne) et indice de développement humain du PNUD (63^e sur 188 pays en 2014). Maurice a atteint 82 % des objectifs du Millénaire pour le développement 1 à 7⁵. Elle dispose d'un système de protection sociale complet avec pension universelle et assistance sociale aux nécessiteux, qui a joué un rôle déterminant dans la réduction de plus de la moitié du taux de pauvreté qui est passé de 19 % sans les transferts à 9,8 % avec des transferts⁶.

2. Malgré ces réalisations il reste d'importants défis à relever, à savoir une pauvreté relative résiduelle mais non moins appréciable dont le taux est passé de 7,8 % en 2001-2012 à 9,8%, et l'aggravation des inégalités avec le coefficient de Gini qui est passé de 0,37 en 2007 à 0,44 en 2014⁷, principalement en raison des écarts de rémunération de plus en plus marqués, notamment entre les secteurs formel et informel, et du fait d'une plus forte demande en main-d'œuvre hautement qualifiée. En particulier, les revenus des 40 % de la population les plus pauvres augmentent à un taux annuel de 1,8 %, contre 3,1 % pour le reste de la population, preuve s'il en est que la prospérité n'est pas équitablement répartie dans la mesure où la dynamique de croissance est orientée vers le secteur des services hautement qualifiés et non les couches les plus vulnérables et analphabètes. Le revenu salarial est le principal facteur de prospérité à Maurice, mais les plus vulnérables ont du mal à récolter les fruits de la croissance économique car le nombre d'emplois créé n'est pas suffisant et de nombreux travailleurs n'ont pas les compétences techniques requises par le marché actuel. En conséquence, la pauvreté extrême (mesurée par le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollars des États-Unis par jour en parité de pouvoir d'achat), bien qu'encore faible, est en augmentation : 0,4 % en

¹ Statistics Mauritius.

² Zafar, Mauritius : an economic success story, World Bank, 2011.

³ Treebhooon, The Experience of Mauritius in Economic Transformation, 2015.

⁴ Perspectives économiques en Afrique : Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques et PNUD, 2015.

⁵ Rapport national de Maurice sur les OMD, Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, 2015.

⁶ Rapport sur l'analyse de la pauvreté en 2012, Statistics Mauritius, 2015.

⁷ PNUD-Centre international de politiques pour une croissance inclusive : analyse de l'enquête continue à objectifs multiples sur les ménages de Maurice, 2015.

2007 et 1,4 % en 2014⁸. Ces tendances suscitent des préoccupations et sont autant de signes qu'une partie de la population risque de basculer à nouveau dans la pauvreté.

3. Le niveau de pauvreté est plus élevé dans les ménages dirigés par des femmes et chez ceux dont le niveau d'étude est en-dessous du secondaire. Avec un taux de 10,5 % (66 700) contre 9,0 % (56 000) pour les hommes, les femmes étaient plus exposées à la pauvreté relative en 2012⁹. La pauvreté est fortement présente chez les enfants et les jeunes, ce qui a des conséquences quant à sa transmission intergénérationnelle¹⁰ et à l'inclusion. Parmi les problèmes liés à l'égalité des sexes figurent la sous-représentation des femmes au Parlement (12 %¹¹) et au sein des Conseils d'administration des entreprises (5,6 %¹²) ainsi que le faible taux d'activité (45,3 % contre 75,2 % pour les hommes¹³). Vingt-quatre pour cent des femmes ont été victimes de violence sexiste¹⁴. Ces disparités ont donné lieu à un recul (120^e sur 145 pays) dans l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes 2015.

4. Il importe de souligner la préparation par le Gouvernement du plan dénommé « Vision 2030 » qui vise à transformer Maurice en pays à revenu élevé d'ici à 2030, et qui est en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁵ ainsi que les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA). Dans le cadre de ce processus et grâce à l'appui du PNUD, le Plan Marshall contre la pauvreté a été mis au point pour appuyer les objectifs de développement durable relatifs à la pauvreté (1), l'égalité des sexes (5), la croissance inclusive et durable (8) et aux inégalités (10)¹⁶. Ce programme de transformation commun met l'accent sur l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale en tant que facteurs indispensables de développement durable.

5. S'il est vrai que Maurice a réalisé des progrès considérables en matière de gouvernance au cours des deux dernières décennies, la tendance des améliorations à l'efficacité du secteur public s'est ralentie, voire inversée¹⁷. Une culture limitée du suivi-évaluation entrave la planification, la budgétisation et le suivi du rendement des institutions publiques. En termes d'efficacité du secteur public, Maurice est à la traîne par rapport à d'autres pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), ce qui entrave les actions visant à accélérer la croissance économique et l'inclusion¹⁸. Le passage de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) à pays à revenu élevé nécessite des réformes dans la fonction publique pour en améliorer le rendement ainsi que l'efficacité du secteur public¹⁹.

⁸ Ibid.

⁹ Rapport sur l'analyse de la pauvreté en 2012, Statistics Mauritius, octobre 2015.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Indice mondial des disparités entre hommes et femmes, Forum économique mondial 2015.

¹² Board Remuneration and Practice in Maurice, Hay Group, 2015.

¹³ Statistiques ventilées par sexe, Statistics Mauritius, 2014.

¹⁴ War@Home – Étude sur les indicateurs de violence sexiste – Rapport de pays de Maurice, Gender Links, 2012.

¹⁵ Discours du Premier Ministre de Maurice au Sommet des Nations Unies sur le développement durable de 2015.

¹⁶ Plan Marshall contre la pauvreté, mars 2016.

¹⁷ Diagnostic-pays systématique, rapport n° 92703-MU, Banque mondiale, 2015.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Vision 2030, discours du Premier Ministre, août 2015 et Forum économique mondial, Rapport sur la compétitivité mondiale 2014-2015.

6. Les pressions sur l'environnement sont aussi importantes²⁰ que la complexité d'un petit État insulaire en développement où la densité de la population est de quelques 640 personnes au kilomètre carré (la plus élevée en Afrique²¹); à cela s'ajoutent les problèmes liés à la vulnérabilité de l'environnement, la gestion de l'eau et des produits chimiques, l'exposition aux catastrophes naturelles, l'érosion des zones côtières et la réduction du couvert forestier et des récifs coralliens²². Il convient de redoubler d'efforts pour enrayer la perte de biodiversité, le nombre de plantes et d'animaux menacés s'étant accru au cours des cinq dernières années – et atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique à l'horizon 2020²³. Avec une superficie de 2,3 millions de kilomètres carrés, Maurice détient l'un des plus grands territoires marins du monde; sa zone économique exclusive s'étend sur 1,9 million de kilomètres carrés et sa zone économique cogérée avec les Seychelles sur 0,4 million de kilomètres carrés. Depuis de nombreuses années le pays tire partie de l'économie maritime en menant d'importantes activités économiques liées à l'océan²⁴. Il s'emploie à la préservation de l'équilibre entre le maintien de la croissance économique et la sauvegarde de la viabilité de l'environnement terrestre, côtier et marin à travers ses pratiques de gouvernance des océans. Dans les zones côtières, les pressions se font de plus en plus fortes sur l'environnement marin et terrestre. La couverture corallienne n'est plus que de 30 %, contre 60 % il y a 10 ans. Des mesures d'urgence s'imposent étant donné que les zones marines protégées ne sont pas activement gérées²⁵. En outre, plus d'une trentaine de sites côtiers ont été répertoriés comme étant exposés à l'action de l'érosion ou aux lames menaçant les activités anthropiques.

7. Le développement durable, l'adaptation réussie aux changements climatiques et leur atténuation passent par un meilleur accès aux services énergétiques modernes, le renforcement du réseau, la mise en œuvre de mesures garantissant l'efficacité énergétique et l'optimisation des nouvelles technologies. Les émissions de dioxyde de carbone suivent une tendance à la hausse en raison de l'augmentation de celles provenant du secteur énergétique, tandis que la part de l'énergie renouvelable est en baisse²⁶. Avec un taux de dépendance énergétique de 84 % et à l'instar de nombreux petits États insulaires en développement, Maurice est vulnérable aux chocs énergétiques et aux fluctuations extérieures des cours des combustibles fossiles. La nécessité de renforcer l'autosuffisance énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre est reconnue dans la contribution prévue déterminée au niveau national, 2015, la deuxième Communication à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 2010, l'évaluation par la CCNUCC des besoins technologiques, 2014, et un ensemble de mesures gouvernementales contenues dans la stratégie énergétique à long terme 2009-2025 (en cours de révision pour la période 2016 à 2030)

8. L'aide publique au développement reste sur une tendance à la baisse : en 2014 Maurice n'a reçu que 11,3 millions de dollars des États-Unis, soit 0,1 % de son

²⁰ Maurice, 5^e Rapport national pour la Convention sur la diversité biologique, 2015.

²¹ Division de statistique, Annuaire démographique 2014.

²² Données sur l'énergie et l'environnement, Statistics Mauritius, 2014.

²³ Maurice, 5^e Rapport national pour la Convention sur la diversité biologique, 2015.

²⁴ Rapport national de Maurice pour les petits États insulaires en développement, 2014.

²⁵ Rapport final sur le renforcement des capacités de protection et de régénération des zones côtières, Japan International Cooperation Agency, 2016.

²⁶ Données sur l'énergie et l'environnement, Statistics Mauritius, 2014.

revenu national brut²⁷. Cette tendance se manifeste par le fait que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, seuls deux sont présents dans le pays (Organisation Mondiale de la Santé et PNUD). Petit État insulaire en développement et pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) bénéficiant de subventions et financements concessionnels limités, Maurice a créé un mécanisme innovant pour assurer le financement des projets sociaux par le secteur privé. En effet, une redevance de 2 % au titre de la responsabilité sociale des entreprises est reversée dans les programmes qui contribuent au développement social et environnemental du pays²⁸, ce qui permet au Gouvernement de supporter directement plus de la moitié du budget annuel consacré à l'aide et la sécurité sociale²⁹.

9. Dans le cadre du présent programme de pays 2013-2016, l'examen à mi-parcours du mois d'octobre 2015 a montré que le PNUD a été d'un apport significatif face à ces problèmes de développement, en axant son intervention sur la croissance inclusive, l'inclusion sociale et l'autonomisation, ainsi que le développement durable. Il s'agit notamment de la création du Registre social de Maurice intégré en tant que pilier des politiques sociales et programmes de logement, d'allocations pour enfants à charges et d'assistance sociale. Dans la mesure où environ 50 % des ménages les plus pauvres répertoriés dans le registre sont dirigés par des femmes et que 21,3 % des ménages sont dirigés par des femmes dans l'ensemble pays³⁰, le Registre est un puissant instrument permettant non seulement de toucher les plus pauvres, mais aussi de réduire les présupposés sexistes à l'égard des femmes dans les zones les plus défavorisées. Le développement d'un système d'apprentissage électronique – une nouvelle plateforme pour la formation en cours d'emploi des fonctionnaires – est considéré comme un élément central pour l'amélioration de la gouvernance et de la réforme de la fonction publique. Le projet pilote « Kolektif Rivier Nwar » de développement communautaire et d'autonomisation est un autre résultat tangible avec un potentiel d'amplification très prometteur pour cibler des poches de pauvreté dans le prochain « Plan Marshall ». La mise en place de stratégies axées sur le genre dans une vingtaine de ministères et la création de cellules « genre » peuvent avoir de fortes incidences à long terme, y compris sur le portefeuille de financement de l'action climatique³¹. En outre, la promotion de l'énergie et de l'environnement constitue un puissant catalyseur (doté d'une base juridique) pour l'action en faveur du développement durable et permet au Gouvernement de faire des avancées dans l'application des conventions internationales.

10. L'examen à mi-parcours met en évidence l'avantage comparatif du PNUD et les facteurs de réussite liés à sa stratégie, son approche souple et aux incidences du programme. L'examen explique que cette approche est indispensable à la coopération avec le Gouvernement, pour que l'appui du PNUD soit considéré comme impartial et multiforme, et non pas dicté par des programmes étriés. Il met l'accent sur la capacité du PNUD de mobiliser du soutien par le biais de financements dans le cadre des conventions mondiales sur le développement

²⁷ Rapport national de Maurice sur les OMD, Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, 2015.

²⁸ Treebhoohun, *The Experience of Mauritius in Economic Transformation*, 2015.

²⁹ Rapport sur l'analyse de la pauvreté en 2012, Statistics Mauritius, octobre 2015.

³⁰ Ibid.

³¹ Évaluation de référence label égalité des sexes, PNUD, 2015.

durable. L'examen souligne également la réactivité du programme du PNUD aux priorités du Gouvernement, ainsi qu'il ressort du Rapport de situation 2015 sur les OMD pour Maurice qui explique que, en dépit du fait qu'il soit un petit État insulaire en développement à revenu intermédiaire (tranche supérieure), l'appui constant du PNUD sous forme de subventions, d'assistance technique et de renforcement des capacités ont justifié les efforts déployés par le pays en vue de réaliser les OMD³².

11. L'examen à mi-parcours a également indiqué que des résultats stratégiques ont été réalisés grâce à des interventions du PNUD telles que la récente mise au point d'un système national d'alerte rapide pour le Service météorologique et la définition constante de stratégies énergétiques renouvelables intermittentes. Les travaux qui ont démarré au Bureau de gestion de l'efficacité énergétique durant le cycle de programmation actuel, ont permis de créer un marché pour les audits énergétiques. Des progrès considérables ont été réalisés dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, grâce aux partenariats avec le secteur privé, les propriétaires fonciers privés et les organisations non gouvernementales. Des travaux de base ont été effectués en ce qui concerne la gestion des produits chimiques avec à la clef un « profil national des produits chimiques » et des plans d'action pour ces produits et le mercure. Toutefois, le programme a fait l'objet d'importants retards en raison de l'absence de compétences en matière de gestion de projets exécutés par des entités nationales, notamment en ce qui concerne le suivi-évaluation. Un des enseignements tirés de l'examen est la nécessité d'une analyse par sexe plus éclairée dans le portefeuille de financement de l'action climatique.

12. La théorie fondamentale du changement défend la notion sous-jacente de renforcement des voies de développement pour s'attaquer aux questions connexes de la pauvreté, l'inégalité, l'exclusion et l'environnement tout en transformant les capacités productives, en évitant l'appauvrissement irréversible du capital social et naturel et en réduisant les risques liés aux chocs. Une conviction fondamentale est que le renforcement des capacités nationales dans les domaines prioritaires conduira à la croissance économique et au développement durable, ainsi qu'il ressort des objectifs de développement durable. La gestion des connaissances et la coopération Sud-Sud seront mises à profit pour faciliter l'innovation, l'amplification et la reproductibilité des meilleures pratiques potentielles, en particulier par le biais de programmes régionaux menés par les pays et d'initiatives conjointes. Le PNUD va développer ses activités de promotion de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes en axant sa démarche sur la communication et la diffusion des résultats.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Sur la base de ces enseignements et du mandat énoncé dans le plan stratégique du PNUD, le programme adoptera une approche à deux volets axée sur le développement inclusif et durable et les changements climatiques. Étant donné le statut de pays à revenu intermédiaire de Maurice et les difficultés auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement, le programme portera essentiellement sur les interventions sur l'environnement et les changements

³² Rapport national de Maurice sur les OMD, Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, 2015.

climatiques allant dans le sens de la réalisation des objectifs de développement durable 12 à 15. Le PNUD se focalisera sur la viabilité de l'environnement et l'écologisation de l'économie en renforçant les synergies et en intégrant davantage la réduction des risques de catastrophe et les politiques axées sur le climat, afin d'opérer la transition vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente face aux changements climatiques. Le programme entend tirer parti de ces investissements orientés vers le développement durable en mettant l'accent sur l'économie verte et l'économie bleue, afin de remédier aux difficultés liées à la pauvreté résiduelle. Le programme sera poursuivi avec des interventions de petite envergure certes, mais stratégiques et catalytiques pour améliorer la protection sociale et le rendement du secteur public.

14. Le PNUD est bien placé pour accompagner avec le Gouvernement face aux nombreux défis liés à la croissance durable et sans exclusion. Le programme vise cet objectif en contribuant à deux domaines de résultats interdépendants pour renforcer l'inclusion et l'égalité des sexes : la gestion du secteur public et le développement durable. Dans une approche axée sur les droits de l'homme, l'attention sera accordée au renforcement des capacités et des connaissances des débiteurs d'obligations et des titulaires de droits.

15. Le programme de pays du PNUD est arrimé à celui du Gouvernement, aux objectifs de développement durable et aux Orientations de SAMOA approuvés dans le plan stratégique du PNUD. Il apportera une importante valeur ajoutée dans l'appui en amont des politiques de haut niveau. Les investissements permettront de renforcer les capacités des acteurs nationaux, les systèmes et les institutions à travers des interventions stratégiques ciblées et la concrétisation des objectifs au niveau national, et ainsi accélérer la croissance durable tout en maintenant les acquis en matière de développement (examen à mi-parcours, octobre 2015). Des partenariats et des réseaux seront créés dans la mise en œuvre et le suivi des initiatives nationales.

Pilier 1 : Développement inclusif et efficacité du secteur public

16. Ce pilier accordera la priorité à la protection sociale, l'égalité des sexes et l'efficacité du secteur public pour promouvoir la mise en œuvre de la « Vision 2030 » par rapport à l'objectif de croissance équitable et de promotion d'une société inclusive. Maurice collaborera avec l'Union africaine pour les échanges entre les pays, tandis que le partage des connaissances, compétences et meilleures pratiques permettra de renforcer et consolider la stratégie régionale de protection sociale.

17. Pour aider à l'exécution du « Plan Marshall contre la pauvreté » annoncé dans le programme 2015-2019 du Gouvernement et mis au point avec l'assistance technique du PNUD, le programme accompagnera le Gouvernement dans le renforcement des capacités du dixième le plus pauvre de la population dans le cadre d'une stratégie de développement communautaire réunissant les services publics, le secteur privé et la société civile par l'intermédiaire des communautés autonomes au niveau local. À travers l'assistance technique qu'il apporte à l'Autorité mauricienne des qualifications (Mauritius Qualification Authority) dans la création de normes relatives à la pratique du travail social, le PNUD appuiera la professionnalisation du secteur de l'action sociale par la reconnaissance formelle de l'apprentissage préalable, la préparation de programmes de renforcement des capacités et la mise en

place d'un Conseil de l'action sociale. Pour lutter contre l'exclusion et la marginalisation, il travaillera en collaboration avec l'initiative Global Pulse en vue d'étudier l'utilisation de nouvelles sources de mégadonnées pour le suivi et l'amélioration des prestations de services dans les poches de pauvreté.

18. La lutte contre la pauvreté se traduit également par l'appui à la consolidation de la protection sociale et le renforcement d'un réseau de sécurité sociale à travers le registre social de Maurice qui protège les plus pauvres et s'attache à la préservation et le rétablissement du capital physique et humain. Le programme est axé sur l'amélioration de l'efficacité du registre en s'appuyant sur le renforcement des capacités internes pour l'analyse de la protection sociale. Des options stratégiques fondées sur des données factuelles seront approfondies grâce à des travaux de recherche et d'analyse axés sur les politiques à mener conjointement avec Statistics Mauritius et le Centre international de politiques pour une croissance inclusive du PNUD, en vue d'accompagner les stratégies de croissance inclusive.

19. En collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD travaillera étroitement avec le Gouvernement pour approfondir les politiques en matière de parité des sexes, les organisations de femmes (comme Women in Networking) et le secteur privé (Standard Chartered Bank) afin de susciter et renforcer leur engagement à combler l'écart entre les sexes. Le programme continuera d'accompagner l'Assemblée nationale dans la constitution d'un groupe de réflexion sur l'égalité des sexes et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités, en vue d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions, promouvoir des mécanismes propres à assurer une représentation plus équilibrée des sexes et multiplier les mesures publiques et privées pour encourager le leadership des femmes. En partenariat avec le Conseil national des femmes et les homologues nationaux, le PNUD apportera des connaissances et une assistance technique pour aider les femmes à devenir économiquement autonomes et faire entendre fortement leur voix dans la prise de décisions aux niveaux familial et communautaire. Grâce à l'analyse active de données ventilées par sexe, il renforcera le développement d'une capacité nationale d'élaboration de stratégies et de politiques de promotion de l'égalité des sexes fondées sur des données factuelles. Le programme permettra d'améliorer les mécanismes visant à éliminer la violence fondée sur le sexe par le biais d'activités de plaidoyer et de dialogue avec les collectivités locales, les écoles, les institutions nationales et les médias, et appuiera les solutions institutionnelles pour traiter et combattre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

20. Pour promouvoir le changement transformationnel dans la fonction publique et aider le Gouvernement à renforcer la gestion du rendement dans le secteur public, le programme s'attachera à intensifier l'analyse prévisionnelle stratégique en mettant l'accent sur le développement du capital humain, la rationalisation des processus et l'optimisation des technologies de l'information et de la communication, conformément aux objectifs de la Vision 2030. À cette fin, en partenariat avec le Centre mondial du PNUD de Singapour pour l'excellence dans la fonction publique et le nouveau Collège de la fonction publique à Maurice, le programme aidera le Gouvernement à mettre au point des capacités prévisionnelles dans la fonction publique et vulgariser les possibilités d'apprentissage en ligne dans le secteur public, notamment la promotion de la sensibilisation à l'égalité entre les sexes dans les projets du secteur public. En collaboration avec le Bureau de la restructuration du secteur public (Public Sector Re-engineering Bureau), le PNUD aidera à la formulation de solutions pour la modernisation des prestations de services publics,

avec en priorité le renforcement des capacités institutionnelles au sein des administrations centrales et des principaux ministères d'exécution, notamment en matière d'examen organisationnel et managérial, d'audit et d'évaluation des ressources humaines.

21. Mettant à profit l'apparition de la budgétisation en ligne, le programme aidera le Gouvernement à utiliser à plus grande échelle les outils d'informatique décisionnelle pour justifier les politiques publiques, mettre au point des mécanismes de responsabilisation dans le secteur public et faciliter à l'Assemblée nationale l'exercice efficace de sa fonction de contrôle. Le programme aidera les institutions publiques à promouvoir la culture de la demande et de la rétroaction chez les clients et les citoyens grâce à un système d'enquête innovant. Pour améliorer l'efficacité dans les dépenses publiques et réduire les dépassements de coûts dans les projets d'investissement, le PNUD étudiera avec le Gouvernement la mise en place d'un système d'évaluation centralisé et normalisé, notamment pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Vision 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, en collaboration avec le comité national compétent.

Pilier 2 Changements climatiques et développement durable

22. Petit État insulaire en développement situé loin de la masse continentale africaine, Maurice est sujette à des vulnérabilités particulières liées à l'indépendance énergétique, aux changements climatiques et à la croissance économique inclusive soutenue et durable. Par conséquent, une attention particulière sera attachée au renforcement de sa résilience, notamment en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, d'aménagement intégré des zones côtières, de biodiversité et d'écosystèmes marin et terrestre, d'aménagement durable du territoire et de gestion des produits chimiques et déchets dangereux. Une plus grande importance sera accordée à la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation des femmes dans les piliers du programme, en vue d'assurer la synergie avec le pilier 1 et le travail en cours dans le cadre du « Plan Marshall ». Les zones les plus pauvres de Rodrigues et Agalega seront spécifiquement ciblées. Des mesures seront prises pour intégrer et mesurer l'impact de la « croissance verte » sur les femmes et la viabilité environnementale. La mise en œuvre de mesures de protection sociale et de l'environnement sera une stratégie importante, tandis que les dimensions sexospécifiques seront intégrées dans tous les projets.

23. Le programme s'attachera à intensifier les actions visant à maintenir la croissance du secteur des énergies renouvelables sur la base des priorités et objectifs du Gouvernement, des politiques et projets d'efficacité énergétique dans les secteurs de la construction, de l'industrie, des transports et du commerce, de la consommation durable et du développement des entreprises « vertes », en particulier les micro, petites et moyennes entreprises. Le PNUD soutiendra les technologies innovantes dans le secteur de l'énergie pour accroître la capacité du réseau national à absorber l'énergie renouvelable intermittente en la faisant passer de 70 mégawatts à 100 mégawatts, et permettre de développer davantage l'énergie renouvelable. L'île périphérique d'Agalega sera pleinement alimentée en énergie renouvelable et verra ainsi se renforcer sa résilience. Les couches sociales les plus vulnérables feront l'objet d'une plus grande attention pour assurer leur représentation équitable lorsqu'il s'agira de déterminer les bénéficiaires du programme.

24. En appui à la priorité du Gouvernement de stimuler la création d'emplois dans tous les secteurs, notamment celui de l'environnement, le PNUD apportera son soutien dans les domaines prioritaires de l'écosystème et la biodiversité maritimes, côtière et terrestre, conformément à la stratégie des réseaux de zones terrestres protégées, au plan d'action et aux stratégies d'économie océanique de la Vision 2030. Pour assurer la création d'emplois en faveur des femmes, il est essentiel qu'il soit procédé à une collecte de données ventilées par sexe et que des objectifs précis soient fixés. Le programme mettra en œuvre des mesures portant sur la préservation et la protection de la diversité biologique des zones côtières, la gestion des zones côtières, la régénération des récifs coralliens et la dégradation des forêts et des terres à Maurice et dans les Iles Rodrigues. Le programme s'impliquera davantage dans le plateau continental élargi pour aider à la prise en charge des activités dans la zone de gestion conjointe du plateau continental étendu avec les Seychelles. Les activités axées sur l'adaptation aux changements climatiques seront appuyées à travers le Cadre national d'adaptation aux changements climatiques et viseront à améliorer la conception et l'efficacité des institutions concernées, en vue de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans tous les programmes. Les activités d'adaptation aux changements climatiques contribueront directement à l'atténuation des risques de catastrophes liées au climat. L'atténuation des risques de catastrophe demeurera donc une priorité et sera une composante transversale essentielle de ce pilier. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement œuvre à l'atténuation des changements climatiques parallèlement et en partenariat avec le PNUD.

25. En mettant à profit son expérience en matière de gestion des polluants organiques persistants, et dans la poursuite de l'assistance à long terme que le PNUD apporte au pays face à ses obligations dans le cadre de conventions internationales, le programme traitera de la question de la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux pour améliorer leur collecte et leur élimination. Étant donné que Maurice est signataire des Conventions de Stockholm et de Minamata, le programme permettra de satisfaire les obligations y relatives.

III. Programme et gestion des risques

26. Ce descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la correspondance des résultats aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La responsabilité des chargés de programme aux niveaux national et régional et du siège est prescrite dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

27. S'agissant de la mise en œuvre du programme, l'exécution au niveau national sera la modalité préférée. Le risque d'insuffisance de capacité de mise en œuvre sera atténué par l'utilisation de l'approche harmonisée des procédures de transferts en espèces, notamment une macroévaluation du système de gestion des finances publiques et des microévaluations des partenaires à l'exécution. Le PNUD fournira des services d'appui à la mise en œuvre autant que de besoin et toutes les activités qu'il mènera à ce titre seront directement imputées au projet concerné, conformément à ses politiques et procédures. Le recours à l'exécution directe peut être envisagé si nécessaire, en accord avec le Gouvernement et le siège du PNUD.

28. Le PNUD adoptera une approche par portefeuille avec moins de résultats, en consolidant les petits projets, en appliquant la programmation intersectorielle intégrée et en augmentant la part des projets régionaux. Par souci d'atténuer davantage les risques, les projets feront l'objet d'un examen systématique pour assurer le respect des mesures de protection environnementale et sociale. L'accent sera mis sur une conception intégrée, souple et innovante des programmes, les systèmes de collecte de données, la communication d'informations et de résultats fondés sur des données factuelles, la prise en compte effective des enseignements tirés, le renforcement et la durabilité des initiatives.

29. Maurice est exposée aux risques liés à l'environnement qui touchent particulièrement les plus pauvres. Contrairement à la stratégie réactive de celui qui l'a précédé, le prochain programme s'appuie et renforce les stratégies *ex ante* (réduction et atténuation des risques, au lieu de l'adaptation aux risques), qui ne constituent pas seulement des mesures de protection et de prévention, mais permettent de promouvoir et transformer les moyens de subsistance.

30. En appui à la transition du PNUD vers la présence différenciée dans les pays, le Gouvernement apporte un soutien financier à la structure de base du bureau, avec l'augmentation convenue des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Le niveau de présence du PNUD sera fonction de la contribution du Gouvernement aux dépenses locales des bureaux extérieurs et de sa participation à la prise en charge des coûts.

31. Dans la mesure où Maurice est un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), de nombreux partenaires bilatéraux traditionnels ont revu leurs priorités et réorienté leur assistance vers des pays à faible revenu, ce qui crée un problème de mobilisation des ressources qui limite la base de donateurs et pose des risques liés à la durabilité. Il y a donc lieu d'adopter une démarche plus large et plus créative par rapport aux partenariats et d'appuyer le Gouvernement pour lui permettre de tirer le meilleur parti du financement de la lutte contre les changements climatiques. La mobilisation des ressources se veut un moyen d'augmenter le nombre de projets régionaux sur le climat géré par le bureau de pays. Avec l'appui du Centre de services régional du PNUD, le bureau étudiera l'accès à des modes de financement nouveaux et innovants de lutte contre les changements climatiques. Le secteur privé et les autres donateurs non traditionnels seront impliqués dans tous les piliers.

32. Le PNUD renforcera les partenariats actuels à Maurice et ailleurs, en tenant compte de la viabilité des résultats et des liens établis avec le Gouvernement et les partenaires au développement durant la dernière décennie. Il s'agira d'élargir la solide filière de financement en scellant des accords de collaboration avec les partenaires et le Gouvernement. Les mécanismes de coordination de longue date avec l'Union européenne, l'Agence française de développement, la Commission de l'océan Indien, l'Agence japonaise de coopération internationale et la Banque mondiale ainsi qu'avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, seront renforcés pour assurer la synergie des programmes collectifs sur les changements climatiques. Les partenariats actuels seront renforcés, en particulier dans les zones où la transition vers l'économie « verte » est encouragée. Il subsiste un potentiel important pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à travers le portefeuille de la représentation régionale du Fonds pour l'environnement mondial et les programmes du Conseil du Fonds pour l'adaptation gérés par le bureau de pays.

IV. Suivi et évaluation

33. Le PNUD veillera à ce que les cadres de suivi-évaluation des projets soient en place et harmonisés avec le programme et les priorités du Gouvernement, notamment l'appui aux homologues nationaux dans le renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation. Le PNUD introduira et assurera une fonction de suivi-évaluation des coûts partagés des projets, en s'occupant de la ligne de base, des évaluations et de l'évaluation de l'impact de toutes les activités effectuées. Le marqueur politique égalité homme-femme du PNUD sera utilisé pour contrôler les dépenses et améliorer la planification fondée sur le sexe et à la prise de décisions. Il s'agira de mesurer l'impact du programme par rapport aux objectifs de développement durable, Orientations de Samoa et engagements pris dans le cadre de la contribution prévue déterminée au niveau national en 2015, en renforçant les capacités de collecte et d'analyse de statistiques sur l'environnement des institutions. Cette démarche sera intégrée au portefeuille de subvention des programmes pour couvrir près de 2 % des dépenses encourues.

34. Le PNUD fournira un appui à la mise au point de mécanismes de responsabilisation dans le secteur public et au sein des organisations de la société civile pour les aider à devenir des agents de changement souples et à l'écoute des besoins de la communauté.

35. Pour faciliter l'élaboration de programmes fondés sur des données factuelles et élargir le débat sur le programme de développement national et les objectifs de développement durable en collaboration avec d'autres acteurs clefs (Banque mondiale, institutions universitaires, Statistics Mauritius et Business Mauritius), des travaux de recherche, enquêtes et autres documents d'information seront produits. La priorité sera accordée au suivi de la mise en œuvre de la « Vision 2030 », du Programme 2030, des Orientations de Samoa et du Plan Marshall, entre autres. Des réunions d'évaluation des résultats (internes et externes) avec les principales parties prenantes, notamment Statistics Mauritius, seront tenues chaque année dans le cadre du processus de suivi, le principal objectif étant d'évaluer les progrès accomplis et de répertorier les difficultés et les solutions. Le PNUD établira des partenariats dans le but de planifier, coordonner et gérer les activités de suivi-évaluation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Maurice (2017-2020)

Priorité ou objectif national : Développement inclusif et efficacité du secteur public

Résultat : Amélioration de la gestion du secteur public en encourageant la réduction de la pauvreté, l'inclusion sociale et l'égalité des sexes au moyen de stratégies adaptées

Résultats correspondants du plan stratégique

Résultat 1 : Croissance et développement inclusifs et durables, avec des capacités de production à même de permettre de créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

<i>Indicateurs de résultat, niveaux de référence et cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateur : Coefficient de Gini Niveau de référence : 0,41 (2012) Cible : 0,35 (2020)	Source de données : Enquête sur le budget des ménages; Rapport sur l'analyse de la pauvreté; enquête continue à objectifs multiples sur les ménages Fréquence : Estimations annuelles (enquête continue à objectifs multiples sur les ménages); enquête sur le budget des ménages tous les 5 ans Responsabilité : Statistics Mauritius, partenaires au développement	Produit 1. Les travailleurs sociaux et les institutions publiques sont en mesure d'exercer les fonctions de base pour lutter contre la pauvreté à travers la mise en œuvre du Plan Marshall contre la pauvreté. Indicateur 1.1. Nombre de travailleurs sociaux accrédités, ventilés par sexe, suite à la mise en œuvre du Plan Marshall contre la pauvreté <i>Niveau de référence :</i> 30 % (2015) <i>Cible :</i> 300 <i>Source :</i> Rapports de l'Autorité mauricienne des qualifications Indicateur 1.2. Nombre d'institutions utilisant les données du registre social de Maurice (SRM) pour l'élaboration de politiques fondées sur des données et la mise en œuvre de programmes sociaux <i>Niveau de référence :</i> 2 (2015) <i>Cible :</i> 5 <i>Source :</i> Ministère de la sécurité sociale, rapports du registre social de Maurice	Ministère de la sécurité sociale; Ministère de l'Intégration sociale et de l'autonomisation économique Fondation nationale pour l'autonomisation Ministère des Finances, de la planification et du développement économique Conseil mauricien des services sociaux Statistics Mauritius	Ressources ordinaires : 877 Autres : 900
Indicateur : Classement de Maurice dans l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes Niveau de référence : Participation économique : 127 ^e (2015) Autonomisation politique : 120 ^e (2015)	Source de données : Rapport mondial sur les disparités entre les sexes, chiffres de l'emploi ventilés par sexe sur la base d'enquêtes continues à objectifs multiples sur les ménages Fréquence : Annuelle Responsabilité : Forum économique mondial	Produits 2. Mesures mises en place pour renforcer les capacités de participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux et lutte contre la violence fondée sur le sexe Indicateur 2.1. Pourcentage des membres du Groupe de réflexion sur le genre dotés d'outils d'analyse par sexe <i>Niveau de référence :</i> 0 % (aucun groupe de réflexion sur le genre) (2015) <i>Cible :</i> 100 % des membres du Groupe de réflexion sur le genre dotés d'outils d'analyse par sexe (2020) <i>Source :</i> Rapports de l'Assemblée nationale	Gender Links. ONU-Femmes Women in Networking Responsabilité sociale des entreprises au niveau national Conseil national des femmes Conseil national des femmes entrepreneurs	

<i>Indicateurs de résultat, niveaux de référence et cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Cible : Participation économique : top 1 000 (2015) Autonomisation politique : top 100 (2015)	Source des données : Statistics Mauritius, statistiques sur la justice et la sécurité Fréquence : Annuelle	Indicateur 2.2. Nombre de femmes bénéficiant de mesures privées/publiques d'aide à la préparation des femmes au leadership et à la prise de décisions <i>Niveau de référence :</i> 400 <i>Cible :</i> 5 000 <i>Source :</i> Ministère de l'égalité entre les sexes, rapport de Women in Networking Indicateur 2.3. Nombre de cas de violence sexiste <i>Niveau de référence :</i> 1 895 affaires dans les tribunaux de district (2014) <i>Cible :</i> moins de 500 affaires (2020) <i>Source :</i> Rapports des tribunaux de district	Mauritius Entreprise Chambre de commerce et d'industrie de Maurice	
Indicateur : Rang de Maurice dans l'Indice mondial de l'innovation à la rubrique « efficacité du Gouvernement » Niveau de référence : 0,9 Cible : 1,5	Source de données : Rapport sur l'indice mondial de l'innovation Fréquence : Annuelle Responsabilité : Cornell University; Institut européen d'administration des affaires; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	Produits 3. Institutions en mesure d'optimiser leur capacité de prévoyance et d'utilisation des techniques d'apprentissage en ligne, outils de gestion de la performance et mécanismes de rétroaction des citoyens pour améliorer le rendement du secteur public Indicateur 3.1. Activités de prospective stratégique des ministères et départements et leur mise en œuvre ³³ <i>Niveau de référence :</i> 0 <i>Cible :</i> 4 <i>Source :</i> Rapport annuel du Ministère de la fonction publique et des réformes administratives (MCSAR) Indicateur 3.2. Nombre d'employés d'institutions du secteur public ayant accès à des solutions d'apprentissage en ligne pour leur perfectionnement professionnel <i>Niveau de référence :</i> 500 <i>Cible :</i> 20 000 <i>Source :</i> MCSAR, Rapport du Collège de la fonction publique Indicateur 3.3. Utilisation par les ministères et départements d'outils d'aide informatique pour la gestion de la performance ³⁴ <i>Niveau de référence :</i> 1 <i>Cible :</i> 4 <i>Source :</i> Base de données Oracle Business Intelligence MFED	MCSAR Bureau de reconfiguration du secteur public MFED Collège de la fonction publique Syndicats du secteur public Groupe de la planification stratégique National Audit Chamber Assemblée nationale Bureau de la fonction publique Gouvernance Université de Maurice Associations de consommateurs	

³³ Échelle de notation de 0 à 5 : 0 = inexistant; 1 = faible; 2 = en dessous de la moyenne; 3 = moyen; 4 = au-dessus de la moyenne; 5 = élevé.

³⁴ Échelle de notation 1 à 5 : 1 = faible; 2 = en dessous de la moyenne; 3 = moyen; 4 = au-dessus de la moyenne; 5 = élevé.

<i>Indicateurs de résultat, niveaux de référence et cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateur 3.4. Améliorations au niveau du secteur public et satisfaction des utilisateurs suite à la mise en œuvre des résultats des enquêtes auprès des clients et des citoyens par les institutions du secteur public³⁵ Niveau de référence : 1 Cible : 5 Source : Rapport annuel MCSAR				
Priorité ou objectif national : Mise en œuvre de stratégies de réduction des émissions de carbone résilientes aux changements climatiques, tout en assurant des opportunités d'emploi et des moyens de subsistance aux pauvres et aux exclus				
Résultat : Conception et mise en œuvre d'un portefeuille d'activités et de solutions élaborées aux niveaux national et infranational pour une gestion durable des ressources naturelles, l'intégration des approches de services écosystémiques, la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, tout en veillant à ce que les problèmes liés aux changements climatiques en termes d'adaptation et d'atténuation soient pleinement pris en compte				
Résultats du plan stratégique				
Résultat 1 : Croissance et développement inclusifs et durables, avec des capacités de production à même de permettre de créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
Indicateurs : Émissions de dioxyde de carbone (en millions de tonnes métriques) Niveau de référence : 3,67 millions de tonnes métriques (2014) en augmentation de 3 % par an Objectif : 4,20 millions de tonnes métriques, en augmentation de 2,5 % par an	Source : Recueil de statistiques Fréquence : Annuelle Responsabilité : Statistics Mauritius	Résultat 1 : Intensification des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans tous les secteurs, financée et mise en œuvre Indicateur 1.1. Capacité en mégawatt installée des nouvelles énergies renouvelables intermittentes Niveau de référence : 67 MW (2016) Cible : 100 MW installés Source : Ministère de l'énergie et des services publics, statistiques sur l'énergie de Mauritius Statistics Indicateur 1.2. Intensité énergétique de l'économie mauricienne Niveau de référence : 0,72 Cible : 0,7 Source : Ministère de l'énergie et des services publics, Bureau de gestion de l'efficacité énergétique et Mauritius Statistics	MFED MEPU Conseil central de l'électricité Agence française de développement Ministère des Infrastructures, transports terrestres et maritimes Fonds vert pour le climat (GCF) Fonds pour l'environnement mondial	Ressources ordinaires : 100 Autres : 23,4 – GCF 15 – GEF 1,5 – GEF régional 7,0 – Conseil du Fonds pour l'adaptation

³⁵ Échelle de notation de 0 à 5 : 0 = inexistant; 1 = faible; 2 = en dessous de la moyenne; 3 = moyen; 4 = au-dessus de la moyenne; 5 = élevé.

<i>Indicateurs de résultat, niveaux de référence et cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars É.-U.)</i>
		Indicateur 1.3. Nombre de plans, stratégies, politiques et programmes mis en œuvre pour réaliser les objectifs de développement résilient face aux changements climatiques en produisant peu d'émissions <i>Niveau de référence</i> : 30 stratégies <i>Cible</i> : 42 <i>Source</i> : Statistics Mauritius, chaque année Indicateur 1.4. Nombre d'emplois créés pour les femmes <i>Niveau de référence</i> : 6,3 % de femmes au total <i>Cible</i> : 30 % (données ventilées par sexe) <i>Source</i> : Statistics Mauritius		
	Source des données : Législation nationale, documents budgétaires, stratégies et plans d'action Fréquence : Annuelle Responsabilité : Gouvernement mauricien	Produits 2. Cadres institutionnel, législatif et politique efficace en place pour améliorer la mise en œuvre des mesures de gestion des catastrophes et des risques climatiques aux niveaux régional et infrarégional Indicateur 2.1. Nombre de sites de protection des zones côtières <i>Niveau de référence</i> : 1 <i>Cible</i> : 3 <i>Source</i> : Ministère de l'environnement, du développement durable et de la gestion des catastrophes et des plages (MESDDBM) Indicateur 2.2. Nombre d'institutions ayant une stratégie de réduction des risques de catastrophe et/ou une stratégie ou un plan d'action intégrés de réduction des risques de catastrophe ou d'adaptation, avec des responsabilités institutionnelles et un mécanisme clairement de coordination multipartite clairement définis <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Cible</i> : 2 <i>Source</i> : (MESDDBM) Indicateur 2.3. Nombre de femmes bénéficiant d'initiatives de gestion des ressources naturelles <i>Niveau de référence</i> : À déterminer <i>Cible (ventilée par sexe)</i> : À déterminer (enquête prévue pendant l'exécution du programme)	MESDDBM Ministère de l'environnement Centre national de réduction et de gestion des risques de catastrophe JICA Ministère de l'économie maritime, Institut océanographique de Maurice Conseil du Fonds pour l'adaptation	

<i>Indicateurs de résultat, niveaux de référence et cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats et cadres</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateur : Hectares de terres gérées de manière durable grâce à la gestion des zones protégées, conservation de la biodiversité et des écosystèmes Niveau de référence : 14 879 ha Cible : 17 000 ha	Source : Recueil national des statistiques Fréquence : Annuelle Responsabilité : Statistics Mauritius	Produits 3. Solutions offertes aux niveaux national et infranational pour la gestion durable des ressources naturelles, services écosystémiques, produits chimiques et déchets dangereux Indicateur 3.1. Respect des obligations par rapport aux conventions internationales sur les produits chimiques et les déchets – Convention de Stockholm et Convention de Minamata ³⁶ <i>Niveau de référence :</i> 2 <i>Cible :</i> 4 Indicateur 3.2. Nombre de nouveaux partenariats pour la gestion durable des ressources naturelles, services écosystémiques et zones protégées <i>Niveau de référence :</i> 8 <i>Cible :</i> 10 <i>Source :</i> Rapports projet FEM	Ministère de l'agro-industrie et de la sécurité alimentaire Parcs nationaux et Services de conservation Ministère de l'économie maritime Institut océanographique de Maurice Assemblée régionale de Rodrigues FEM MESDDBM	

³⁶ Échelle de notation 1 à 5 : 1 = faible; 2 = en dessous de la moyenne; 3 = moyen; 4 = au-dessus de la moyenne; 5 = élevé.